

MATURITE SPECIALISEE COMMUNICATION - INFORMATION TOURISME

STAGES

Les 24 semaines de stages doivent être effectuées à un taux d'activité de 100%, soit 40 heures hebdomadaires, à partir du 6 septembre 2021 (ou au plus tard le 4 octobre 2021). Il est possible de fractionner la période en deux stages de 12 semaines dans deux entreprises ou institutions de type différent. Cette expérience professionnelle doit permettre une véritable immersion dans le monde du tourisme.

La recherche de stage est à la charge de l'élève.

Lieux de stages (liste non exhaustive):

- les offices de tourisme (Genève - Vaud - Valais)
- les agences de voyages
- les services de transport:
 - train (CFF - SNCF à Genève)
 - bateau (CGN - Léman)
 - car (La Poste)
- les entreprises qui organisent des excursions touristiques
- les organisations de séjours linguistiques
- les entreprises spécialisées dans l'organisation d'événements (par exemple, *Palexpo*, *Paléo*)
- les grandes entreprises (banques ou assurances) qui développent un secteur « événementiel » pour leurs clients ou leurs employés
- les hôtels cinq étoiles qui offrent dans leurs prestations des excursions et des manifestations.

Activités de stage

Les activités à confier au stagiaire doivent impliquer les spécificités des métiers du tourisme ou de l'événementiel : organisation – réservation – réception – etc. Elles ne doivent pas être limitées aux activités du service (dans un hôtel), des travaux de bureau ou de la vente.

Validation du stage

Le stage doit être validé, dès que possible et au plus tard à la rentrée scolaire de septembre 2021, par le/la doyen-ne MS, sur rendez-vous au moyen du formulaire *ad hoc*. Ensuite, l'élève reçoit une convention de stage à remplir conjointement avec l'entreprise et à rendre, au plus tard, à la séance de rentrée MSCI en septembre 2021.

Les informations à l'attention des entreprises et des institutions partenaires seront prochainement mises à disposition. Une présentation des maturités spécialisées est actuellement disponible sur le site du département de l'instruction publique. Elle peut être téléchargée et imprimée pour les employeurs intéressés.

<http://ge.ch/formation/sites/formation/files/brochure-maturites-specialisees.pdf>